

Budget participatif de Lestiac-sur-Garonne : les règles pour participer

La municipalité de Lestiac-sur-Garonne a décidé de se doter d'un budget participatif et d'y consacrer une enveloppe de 3000 euros en 2022.

Ce dispositif permet aux habitants de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt général pour la commune. Il s'agit ainsi d'impliquer concrètement les administrés dans les processus de décision. Les dépenses financées dans ce cadre seront des dépenses d'investissement (c'est-à-dire achat de matériel, travaux d'aménagement...).

Qui peut participer ?

Toute personne habitant Lestiac-sur-Garonne et âgée de plus de 6 ans, sans condition de nationalité, peut participer au budget participatif. Les projets collectifs, émanant d'un groupe (amis, voisins, famille), sont également admis mais à condition qu'ils soient déposés par un référent unique.

Chaque habitant ou groupe d'habitants peut soumettre jusqu'à 3 projets différents.

Quel type de projet proposer ?

- Ne seront retenus que les projets présentant un intérêt pour la collectivité (au service de tous donc et non d'un intérêt particulier) et ceux relevant des compétences de la commune.
- La municipalité sera attentive aux projets favorisant le vivre ensemble, la solidarité, l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement, la culture, le sport et la préservation et la mise en valeur du patrimoine.
- Ces projets seront à réaliser sur le domaine public, et non sur un terrain d'accès privé.

Un projet pourra concerner un bâtiment, un site, une rue, un secteur d'habitation ou l'ensemble du territoire de la commune.

- Le projet peut relever d'une maîtrise d'ouvrage communale ou pas (projet participatif avec matériel fourni par la commune par exemple). Il sera enclenché dans l'année suivant le dépôt du dossier et sa sélection.

Comment les projets seront-ils choisis ?

En mai-juin, les habitants pourront soumettre leurs idées pour le budget participatif. Ils rempliront une fiche (voir annexe) dans laquelle ils décrivent de façon synthétique leur projet (lieu concerné, objectifs, conditions de mise en œuvre, estimation du coût...). Cet appel à projets sera diffusé dans les boîtes aux lettres et via les supports de communication de la commune (journal, site, réseaux sociaux).

Les projets reçus, et recevables au regard du présent règlement, seront présentés dans le journal municipal à l'automne. Et la population sera invitée à désigner ses trois projets préférés en déposant un bulletin de vote (figurant dans le même numéro du bulletin municipal) dans une des urnes situées à la mairie ou à la bibliothèque (aux horaires d'ouverture).

Le conseil municipal délibère ensuite pour affiner ce choix avant le 31 décembre. Si ce vote populaire ne permet pas de départager les projets ou se révèle infructueux, faute de participation suffisante, la sélection repose alors sur la seule décision des élus.

**Annexe 1 : Bulletin de participation au Budget participatif - année 2022
(commune de Lestiac/Garonne)**

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA CANDIDATURE

QUI porte le projet ? *(merci de cocher les bonnes réponses)*

- un habitant un groupe d'habitants
 une personne ou des personnes majeures un ou des enfants des enfants et des adultes

QUI sera le Référent et contact pour ce projet ?

Nom, Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

EN QUOI CONSISTE le projet ? *(merci de donner le maximum de précisions)*

Dans quelle thématique s'inscrit-il ? *(cocher la ou les bonnes cases)*

- vivre-ensemble solidarité
 amélioration du cadre de vie protection de l'environnement
 sport et culture valorisation et préservation du patrimoine

Concerne-t-il toute la population ou une catégorie en particulier (ex: jeunes, personnes âgées, sans emploi...)? *(Merci de préciser laquelle si besoin)*

Quel sera son lieu d'implantation dans la commune ?

Pourquoi est-il utile pour la commune, selon vous ?

Quelles sont les conditions pour le mettre en œuvre ?

Préciser SVP les moyens techniques et/ou humains requis, le budget nécessaire (estimation)